<u>AVIS</u> D'APPEL D'OFFRES GT2020-03A



FOURNITURE, LIVRAISON ET DÉCHARGEMENT DE GROUPES ÉLECTROGÈNES

La Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot demande des soumissions pour la fourniture, la livraison et le déchargement de deux (2) groupes électrogènes à l'Hôtel de Ville et au centre communautaire.

Les personnes intéressées peuvent se procurer le document d'appel d'offres à compter du jeudi **16 avril 2020** auprès du Service Électronique d'Appel d'Offres (SÉAO) à l'adresse www.seao.ca ou par téléphone au 1 866-669-7326 ou 514-856-6600. L'obtention des documents est assujettie à la tarification de cet organisme.

Les soumissions dûment remplies sur les formulaires fournis à cet effet doivent être déposées dans une enveloppe scellée portant la mention « **Appel d'offres GT2020-03A – Fourniture, livraison et déchargement de groupes électrogènes** », ainsi que le nom et l'adresse du soumissionnaire. Les soumissions doivent inclure tous les documents demandés et être reçues au Service du Greffe à l'Hôtel de Ville, au 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (Québec), J7V 8P4, **au plus tard à 13h30 le mardi 2 juin 2020**, où elles seront ouvertes publiquement immédiatement après 13h30.

La Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues. La Ville n'est pas responsable des frais encourus par les soumissionnaires pour la préparation et présentation de leur soumission, ni de la distribution des documents par le SÉAO. Il est de la responsabilité des soumissionnaires de s'assurer qu'ils détiennent tous les documents en vue du dépôt de leur soumission.

Pour toute information, vous devez communiquer par écrit avec Madame Isabelle Roy, Directrice des services techniques et des travaux publics, à l'adresse courriel suivante : iroy@ndip.org ou par téléphone au 514-453-4128 poste 3226.

Cet appel d'offres est assujetti aux accords ACCQO, AQNB, ALEC et AECG.

Fait à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, le 14 avril 2020.

Me Catherine Fortier-Pesant Directrice des services juridiques et greffière